

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1008

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Agriculture: la troisième voie

Quand la Suisse recense les distorsions de son développement économique comparé à celui de l'Europe, l'agriculture figure en tête de liste. Les différences des prix de production sont telles que la paysannerie ne pourrait résister à l'ouverture brutale des frontières. Certes, la négociation sur l'Espace économique européen laisse de côté ce dossier, considérable exception à la libre circulation des marchandises. Mais le répit est provisoire.

Chacun admet qu'il serait déraisonnable par une politique des prix de continuer à creuser l'écart. Mais refuser d'augmenter les prix dans un pays où l'ensemble des revenus progresse, lentement mais régulièrement en valeur réelle, ce serait rompre toute solidarité avec une classe de la population. Le maintien d'une agriculture «forte» est de surcroît une tâche constitutionnelle. Dès lors le paiement direct est présenté comme le remède-miracle. Dans ce schéma, les prix à la production restent stables, mais l'amélioration du revenu agricole ou même la compensation de la hausse des charges fait l'objet d'un paiement direct en francs. Selon quels critères? Il y en a plusieurs possibles. Une commission d'experts les a catalogués (voir DP 997). L'Union suisse des paysans demande que le paiement soit fonction de la surface.

Les avantages de la formule: les prix suisses cessent de diverger par rapport aux prix européens, les paysans ne sont pas déclassés, l'indice des prix est soulagé.

Mais les désavantages sont considérables.

Première critique, le risque d'incompréhension. Quiconque se promène dans les Alpes admet que le paysan qui fauche, en altitude, un foin maigre sur des pentes abruptes mérite, en plus de la valeur dérisoire de sa récolte, une aide directe de solidarité. Pas possible d'avoir le même réflexe à la vue d'une moissonneuse-batteuse au travail sur une terre fertile. «Il a du blé», la mémoire collective est tenace.

Deuxième critique, le risque exponentiel. Certes, au départ, les paiements directs généralisés se feront par petites touches: de quoi gagner du temps pour les magistrats responsables et de calmer les impatiences. Mais si l'objectif est de limiter l'écart des prix avec la Communauté européenne tout en maintenant une parité avec l'évolution des revenus nationaux, la part des paiements directs ne cessera de croître, renforçant le risque de rejet par son poids sur les budgets. Troisième critique, le renforcement des inégalités. Les paiements directs, s'ils sont attribués en fonction de la surface, accentueront les inégalités. En règle générale les petits domaines connaissent une exploitation intensive; malgré cela leur rendement par unité de main-d'œuvre est inférieur de 26 à 27% au rendement des grandes entreprises. Certes, d'autres modèles sont envisageables et sont proposés. Ce sont des variantes de paiements directs dégressifs. Ils répondent mieux à l'équité. Mais ils contredisent les efforts de restructuration. Quatrième critique, la rente foncière. La commission d'experts a calculé diverses variantes à partir d'un montant global de 200 millions. Pour une exploitation moyenne (20-25 ha), la rente serait de 4000 à 4500 francs. Même sous cette forme, modeste, elle est de nature à soutenir les prix du sol, déjà excessifs; elle conforte l'idée que le sol, en lui-même, dégage une rente sans cesse croissante.

Sous ces aspects novateurs, les paiements directs tendent donc à maintenir le statu quo; et au prix de quels marchandages politiques?

Une politique des prix restrictive risque en revanche de provoquer des faillites, des révoltes, des drames humains.

Face à cette impasse, je suis convaincu qu'une aide contractuelle est une troisième voie. Les experts ne l'agrément pas, mais il faut persister et signer (voir notre proposition page suivante).

AG